

Guéret, le 2 avril 2020

Coronavirus : versement des prestations sociales

Le Gouvernement a décidé le versement anticipé des prestations sociales versées par les Caf et MSA, afin qu'elles soient disponibles sur le compte bancaire de tous les allocataires concernés dès le 4 avril 2020. Cette anticipation au 4 du versement des prestations qui sont habituellement versées le 5 du mois, vise à répondre aux difficultés de ressources en cette période difficile.

En Creuse, environ 5 000 allocataires de la Caf et 401 allocataires de la MSA perçoivent le RSA ou l'allocation adulte handicapé (AAH) (directement si elles sont allocataires, indirectement si elles vivent dans un foyer qui en bénéficie).

La préfète de la Creuse en lien à la fois avec les services de la Caf et de la MSA, et avec les maires, met tout en œuvre pour que les allocataires puissent percevoir les aides auxquelles ils ont droit, malgré la crise épidémique qui sévit sur le territoire et désorganise notre économie.

Toutes les banques présentes sur le territoire (la Banque Postale et le Crédit Agricole notamment) se sont mobilisées pour que les distributeurs automatiques de billets des différentes banques permettent les retraits.

Les maires des communes sièges d'une agence postale communale ont été également contactés pour que -pour celles qui le peuvent- l'agence postale communale puisse ouvrir entre le 6 et le 8 avril.

Toutes les prestations sociales versées par les Caf et caisses de MSA seront disponibles dès le samedi 4 avril 2020 par retrait aux distributeurs

Cette décision s'applique à l'ensemble des allocations et prestations versées par ces caisses : minima sociaux (RSA, allocation adulte handicapés...), prime d'activité, aides personnelles au logement, allocations familiales.

Les agents des Caf et MSA se sont pleinement mobilisés pour permettre ce versement anticipé et pour que les personnes les plus fragiles, les bénéficiaires des minima sociaux puissent bénéficier de leurs droits dans les meilleurs délais, dans cette situation exceptionnelle.

Le Gouvernement s'est assuré auprès des acteurs bancaires que les plus fragiles pourront procéder à leurs opérations de retrait dans de bonnes conditions

Dans la Creuse, la Poste et le Crédit Agricole, les deux banques regroupant le plus de bénéficiaires des minima sociaux adaptent leur dispositif pour les accueillir :

- **La Poste**

Afin que le versement des prestations sociales aux allocataires se déroule dans les meilleures conditions possibles, La Poste met en place un dispositif adapté.

Bien qu'en Creuse les bureaux de poste soient fermés ce samedi 4 avril 2020, les prestations sociales seront néanmoins bien versées et les bénéficiaires qui disposent de cartes de retrait auront la possibilité d'effectuer des retraits dès le 4 avril (au lieu du 7 avril) dans le réseau des distributeurs automatiques de billets. Les allocataires recevront un mail d'information dans ce sens.

À partir du lundi 6 avril (au lieu du 7 avril), les opérations de retrait d'espèces, **pour les allocataires clients de La Banque Postale**, seront assurées dans les 4 bureaux de poste creusois ouverts : Aubusson, Guéret, La Souterraine et Gouzon.

Les relais poste commerçants et les agences postales communales (dans les mairies par exemple) ouverts durant la période complètent ce dispositif et pourront également, dans la limite de seuils de retrait en vigueur (350€/semaine pour les agences postales communales et 150€/semaine pour les relais poste commerçants en zone rurale) répondre aux besoins des clients qui seraient éloignés d'un bureau de poste.

La liste détaillée des bureaux ouverts et des services disponibles pour la semaine des prestations sociales sera accessible via l'adresse suivante : <https://www.laposte.fr/particulier/outils/trouver-un-bureau-de-poste>

- **Le Crédit Agricole Centre France**

Depuis le début de l'épisode sanitaire en cours, le Crédit Agricole Centre France adapte son organisation pour protéger ses clients et ses salariés tout en assurant la continuité du service au territoire et à ses habitants.

Il a également mis en place un dispositif particulier pour les bénéficiaires de prestations sociales. C'est ainsi que différentes dispositions ont été prises pour assurer fluidité et sécurité sanitaire à chaque point de retrait du Crédit Agricole Centre France, ainsi que l'approvisionnement des distributeurs.

Ainsi, dès le vendredi 3 avril 2020, les allocataires pourront se rendre dans une des neuf agences ouvertes en Creuse, ou retirer dans l'un des 19 distributeurs répartis dans le département.

Les agences ouvertes : Aubusson, Auzances, Crocq, La Souterraine, Bourganeuf, Dun-le-Palestel, Guéret Carnot, Boussac, Gouzon.

Les autres distributeurs accessibles : La Courtine, Grand Bourg, Jarnages, La Guéret Auvergne, Fursac, Vallière.

Le versement des aides sociales sera en outre automatiquement prolongé

Le Gouvernement rappelle que le versement des minima sociaux par les Caf et MSA sera assuré et que la continuité des droits sera garantie.

Les allocataires des minima sociaux (comme le RSA par exemple) qui doivent faire maintenant ou prochainement une déclaration trimestrielle de ressources sont encouragés à la faire par internet. Cependant, toute personne dans l'incapacité de renouveler cette déclaration auprès des services des Caf verra le versement de ces aides sociales auxquelles elle avait droit jusqu'alors automatiquement renouvelé.

Par ailleurs, les droits à l'allocation adulte handicapés (AAH) et à l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) qui arriveraient à échéance seront automatiquement prorogés de six mois.